

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 10, — Cl. 4.

N° 661.184

Tasse-neige pour véhicule à moteur.

M. ADOLPHE KEGRESSE résidant en France (Seine).

Demandé le 16 janvier 1928, à 16^h 15^m, à Paris.

Délivré le 4 mars 1929. — Publié le 22 juillet 1929

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Dans les véhicules destinés à circuler dans la neige, et dont le système propulseur est placé à l'arrière, l'avant de la machine se trouve généralement porté par deux patins ou skis commandés par le système de direction.

Dans la neige molle, ces patins ou skis sont souvent insuffisants : le véhicule enfonce et la neige, rabotée par l'essieu AV, s'accumule devant la machine, gênant ainsi considérablement et même arrêtant parfois la marche du véhicule.

La présente invention consiste en un dispositif permettant d'éviter cet inconvénient.

Dans le dessin ci-annexé, la figure 1 représente, en élévation-coupe une forme d'exécution du dispositif proposé.

La figure 2 est une vue en plan.

Comme on le voit sur les figures 1 et 2, l'avant du véhicule, est muni d'une pièce 1 de forme appropriée en tôle, par exemple, passant sous l'essieu 2 et fixée à ce dernier.

Cette pièce 1 peut être munie intérieurement de lames de ressort 3 en nombre quelconque (le dessin en représente deux) permettant à la dite pièce 1 d'avoir une certaine flexibilité. Ces lames peuvent également servir à la fixation de la pièce 1 sur l'essieu en venant coiffer ce dernier. Dans

ce cas, des étriers 4 (figure 1) fixent le tout.

Le fonctionnement de cet ensemble, est des plus simples et ne demande, pour ainsi dire, aucune explication. On conçoit très bien, en effet, que lorsque l'avant du véhicule a tendance à enfoncer dans la neige, la pièce 1 porte sur cette dernière, offrant ainsi une très grande surface d'appui. La neige qui aurait tendance à s'accumuler se trouve en quelque sorte écrasée par la machine qui, grâce à la pièce 1, de forme appropriée, cherche toujours à monter dessus.

RÉSUMÉ.

Tasse-neige pour véhicules à moteur propulsés par l'arrière, caractérisé par une pièce de forme appropriée, disposée à l'avant du véhicule et fixée aux organes du châssis (essieux, cadre, etc.) par des moyens connus, cette pièce de préférence en tôle, ayant pour effet de fournir une grande surface d'appui au véhicule sur la neige, laquelle se trouve, en quelque sorte, écrasée et ne peut pas s'accumuler pour gêner l'avancement du véhicule.

A. KEGRESSE.

Par procuration :
Cabinet J. BONNET-THURION.

Prix du fascicule : 5 francs.

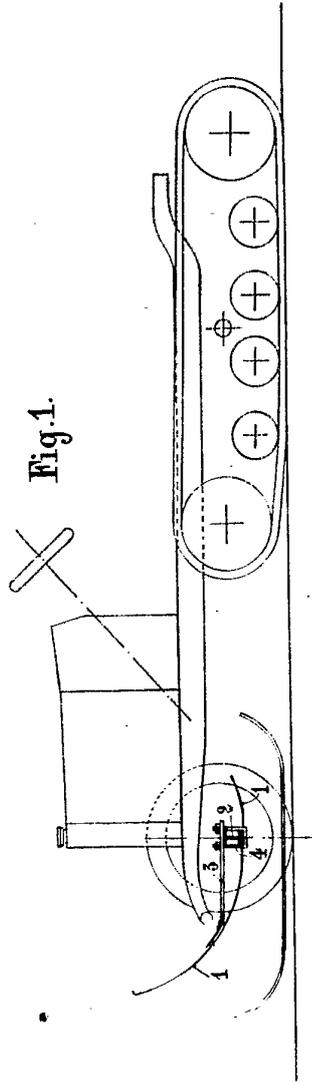
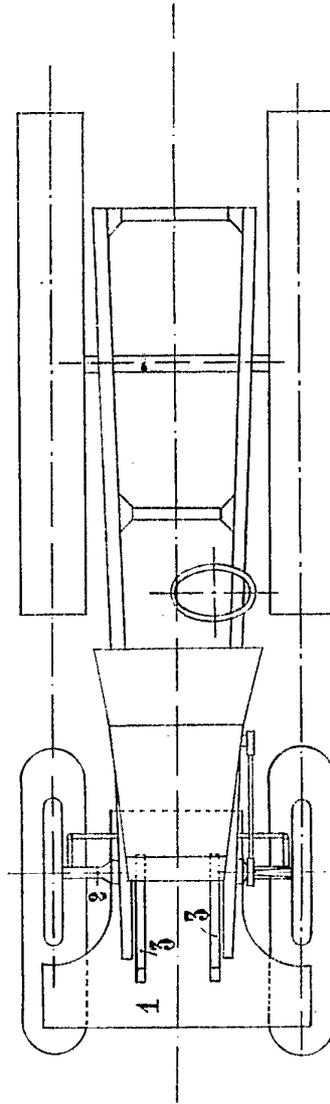


Fig. 2.



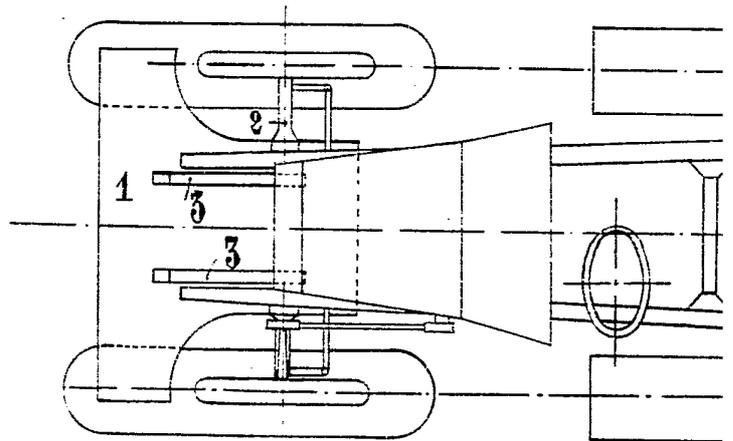
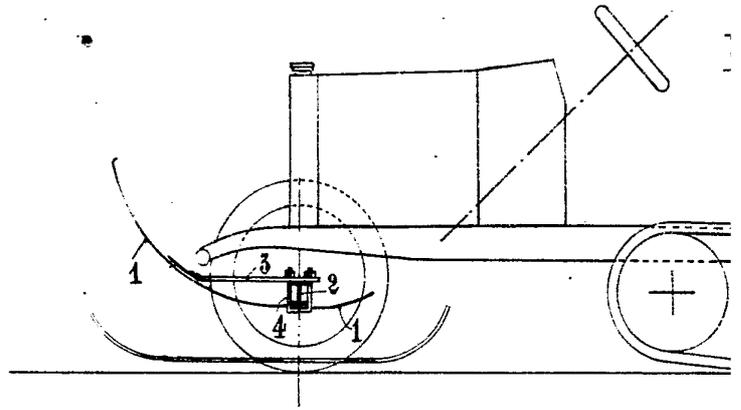


Fig. 1.

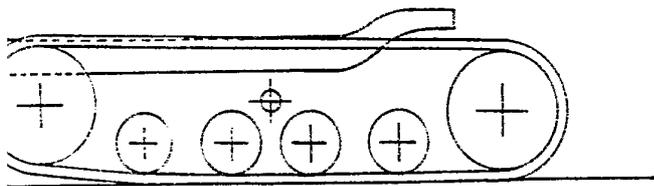


Fig. 2.

